

Le mouvement des enseignants francophones en 1990

par Pierre BOUILLON,
Journaliste au Le Soir.

I. Introduction

En mai 1990, les enseignants francophones se répandent dans la rue. Multipliant les arrêts de travail, enchaînant manifestation sur manifestation, l'école entame un des conflits les plus longs et les plus vigoureux de son histoire. En juin, nombre d'établissements ont fermé leurs grilles. Et on est loin de se douter, à l'époque, qu'il faudra encore cinq longs mois de négociations et six semaines de grève d'octobre à novembre, avant que s'apaise la colère des enseignants.

A l'origine de ce mouvement de protestation : la difficulté, pour la Communauté française, de payer aux enseignants les 2 % d'augmentation, accordés, quelques mois auparavant, aux agents de la Fonction publique. Mais il ne s'agit là que d'une étincelle. L'école est rongée par un malaise qui n'attendait qu'un prétexte pour s'exprimer. Un malaise ancien, diffus, généralisé. Il a pris racine dans le souvenir mal cicatrisé des restrictions décidées au conclave de Val-Duchesse, en 1986, par le gouvernement Martens-Gol. Et il s'inspire du constat d'un enseignement miné par le dysfonctionnement, l'échec scolaire, la pauvreté des moyens, les conditions de travail pénibles, l'absence de projet... Le malaise est profond : son expression n'en sera que plus explosive.

Aussi, la difficulté pour la Communauté française de payer ces 2 % - et a fortiori de céder à toute revendication salariale dépassant ce minimum accordé à la Fonction publique - apparaît, pour les enseignants, d'autant plus insupportable qu'en 1990, l'école aspire à profiter des effets d'une reprise économique dont seul le secteur privé paraît profiter. En 1986, Martens VI cherchait à réaliser 200 milliards d'économies. Les mesures de restriction appliquées à l'école seront désastreuses. Que l'on songe seulement aux mesures touchant à l'emploi. Comme le rappelle Anne-Marie Pirard dans son ouvrage "Le tableau noir de l'école", c'est près de 18.000 postes qui seront supprimés dans l'enseignement et la recherche¹. Mais l'ère était à l'austérité. Et à comparer l'ampleur des remous soulevés par Val-Duchesse et le mouvement de 1990, l'école donne l'impression d'avoir finalement mieux supporté de payer son tribut à la crise que de se sentir exclue des effets d'une relance. Laquelle donnait d'autant plus d'espoirs aux enseignants (qui aspiraient précisément à ce que l'on rétablisse les conditions de travail d'avant Val-

(1) A.M. PIRARD, *Le tableau noir de l'école*. Bruxelles, 1990, p.65.

Duchesse) que celle-ci avait inspiré le discours politique, annonçant qu'il ferait de la revalorisation de la Fonction publique, l'une de ses priorités.

Ce mouvement - ancré dans les difficultés budgétaires de la Communauté française, donc - trouve encore l'explication de son ampleur par la superposition de multiples débats d'ordre institutionnel qu'il a ouverts ou relancés. Qu'il s'agisse du débat sur l'avenir même de cette Communauté (qui, divisera notamment le Parti Socialiste (PS) où s'opposeront les défenseurs du statu-quo et les partisans de sa suppression pure et simple). Qu'il s'agisse du débat sur la régionalisation de l'enseignement, notamment défendue par certains membres des interrégionales wallonnes de la FGTB ou de la CGSP (et certains socialistes, comme José Happart). Songeons encore au Parti Social Chrétien (PSC) qui plaide la fusion de la Région wallonne et de la Communauté française. Mais observons que ces questions - même si elles sont étroitement liées à la problématique budgétaire qui provoque les événements de 1990 - ont été reléguées à l'arrière plan. Et la véritable dimension du mouvement des enseignants s'apprécie mieux si l'on mesure, non pas ses causes, mais ses enjeux. Ils portent sur la redéfinition des finalités de l'enseignement, sur les moyens à lui accorder, et d'une façon plus large encore, sur le financement et la reconnaissance du secteur "non-marchand".

Certes, 1990 laissera la plupart de ces questions sur le métier. Mais on notera toutefois un acquis majeur du mouvement : la prise de conscience que le secteur non-marchand - et singulièrement l'enseignement - contribue à la richesse nationale. Partant, les enseignants feront admettre la nécessité - pour ne pas dire l'urgence - de corriger la loi de janvier 1989 qui organise le financement des Communautés et des Régions. Non pas qu'il faille en modifier le principe. Les francophones sont les premiers à s'en défendre. Philippe Moureaux, vice-Premier ministre (PS), et principal négociateur de cette loi avec le vice-Premier Jean-Luc Dehaene (CVP), rappellera plus qu'à son tour que cette loi consacre une "notion de solidarité unique dans le monde des états fédéraux"². Elle établit que le partage des dotations (prélevées sur le produit de la TVA) entre Communautés flamande et française est déterminé - non pas par le montant du produit des recettes fiscales de chaque communauté comme le voulait la thèse flamande - mais par le nombre d'élèves de 0 à 18 ans. Cette loi consacre donc le principe "un enfant égale un enfant".

Certes, il n'a pas fallu attendre la fronde des enseignants pour instruire le procès d'une loi dont on savait qu'elle n'ouvrait aucune marge de manoeuvre au financement des programmations sociales de la fonction publique. Mais le conflit de 1990 - parce qu'il a été la première démonstration de ce scénario prévisible - amènera PS et PSC à convenir de façon explicite qu'il faudra, à tout le moins, moduler la loi pour lui imprimer un caractère d'évolutivité (autre que la simple indexation

(2) J.-M. DEHOUSSE, J. DOOMS, P. MOUREAUX, *Communautarisation ou régionalisation de l'enseignement*. Editions liégeoises des enseignants socialistes, p. 37.

des montants transférés par l'Etat) en liant, même partiellement, les dotations à l'évolution du Produit national brut³.

Il s'agit là d'un bénéfice majeur des événements de 1990 dont les premières foulées n'ont guère dépassé le cadre d'un conflit traditionnel opposant un secteur de la Fonction publique à son pouvoir de tutelle. Le mouvement de l'école francophone s'est ancré sur deux types de soucis bien distincts. Un : exercer une pression sociale de type classique - même si celle-ci fut d'ampleur peu commune - sur l'exécutif de la Communauté française pour, d'une part, obtenir les 2 % promis aux agents de la Fonction publique et d'autre part, pour obtenir, dans le cadre d'un accord sectoriel, des avantages (principalement salariaux) complémentaires. Second souci : dans une optique à plus long terme, interpellier les partis francophones pour les engager à promettre le "refinancement" de l'enseignement. A cet égard encore, 1990 s'achèvera sur des interrogations. Certes, en novembre, les présidents du PS et du PSC, Guy Spitaels et Gérard Deprez, s'engageaient à faire de l'enseignement une "priorité de leur programme politique et à dégager, si nécessaire, les moyens complémentaires pour y parvenir". Mais c'est en 1991, voire en 1992, que l'on devrait vérifier si, comment, et dans quelle mesure, PS et PSC pourront matérialiser cet engagement. Mais il est évident - et les syndicats en étaient conscients - que le refinancement des Communautés par l'Etat ne sera négociable avec les partenaires nationaux que si les Flamands aspiraient, eux aussi, à augmenter leur dotation. En 1990, les Francophones étaient isolés dans leurs difficultés budgétaires : ils ont été condamnés à recourir à l'astuce.

II. Le "maillon faible"

Si mai 1990 marque l'amorce de la phase la plus spectaculaire du mouvement des enseignants, en octobre 1989, déjà, l'école donnait les premiers signes de mauvaise humeur. A l'automne, les six "patrons" de la Fonction publique (le gouvernement et les exécutifs des Communautés flamande, française et germanophone et des Régions bruxelloise et wallonne) négocient, avec les syndicats, la convention intersectorielle 1989/1990 des fonctionnaires. Très vite, les enseignants apprennent de l'exécutif de la Communauté française que toute augmentation concédée dans le cadre de cette convention risque d'entraîner des compressions d'emploi et/ou la réduction des subventions de fonctionnement des écoles.

C'est une mauvaise nouvelle. Mais ce n'est pas une surprise.

La loi de financement ne laisse aucune marge de manoeuvre, à la Communauté française, pour supporter les éventuelles programmations sociales. Et la menace

(3) Une étude menée par Régis Dohogne, secrétaire général de la Fic, indique qu'à loi de financement inchangée, en l'an 2000, l'écart entre recettes et dépenses au poste enseignement serait de 8,5 %. Cet écart serait de 22,9 % si la dotation allouée à la Communauté suivait l'évolution du PNB.

sur l'emploi est d'autant plus précise que sur un budget de 133,8 milliards de Fb au poste enseignement (au budget 1990), près de 85 % de cette masse portent sur des dépenses de personnel. Quant aux possibilités d'augmenter les recettes, elles sont quasi-nulles. La Communauté n'a pas de pouvoir fiscal. L'exécutif refuse de s'engager dans la voie de l'emprunt. Et la seule soupape possible consiste à augmenter le montant du produit de la redevance radio-TV (un montant global de 22 milliards) dont près de 73 % sont déjà ristournés aux trois Communautés. A plusieurs reprises, Valmy Féaux, ministre-président de l'exécutif de la Communauté française, a réclamé au comité de concertation (qui réunit les six exécutifs) l'intégralité de cette redevance. En vain. Il se heurte à la thèse flamande selon laquelle ce transfert d'argent doit impliquer, en retour, un transfert de compétences vers les Communautés.

La situation budgétaire de la Communauté française - désignée comme le "maillon faible" du banc "patronal" - rend donc la négociation intersectorielle difficile. Et la Fonction publique grogne. Début novembre, les enseignants francophones, les fonctionnaires de la Communauté française et le personnel de la RTBF organisent des actions de protestation. Du bout des lèvres, Valmy Féaux, accepte de s'associer à un projet de convention intersectorielle 89/90 qui accordera 2 % à l'ensemble des fonctionnaires en novembre 1990.

Ces 2 % pour la Communauté française représentent une charge d'environ 2 milliards (à année pleine, pour l'enseignement). Pour 1991, la Communauté devra aussi supporter des accroissements de charge salariale dus au vieillissement des enseignants (plus de 750 millions par l'effet de l'évolution des biennales) et dus à l'impact de la dénatalité sur le montant de sa dotation (près de 600 millions). Au budget 1991, l'Inspection des finances prévoiera un dépassement budgétaire à 3,93 milliards.

La convention intersectorielle 89/90 sera officiellement signée le 8 janvier. Sur fond de grogne. La CCSP (Centrale chrétienne des services publics) et le SLFP (Syndicat libéral de la Fonction publique) la jugent insuffisante. La CGSP (Centrale chrétienne des services publics) (contre l'avis de son secteur enseignement) la signera, estimant notamment que c'était le maximum à espérer. La signature d'une organisation suffit. En vertu de la loi sur la statut syndical, la conclusion d'un accord intersectoriel permet le démarrage de négociations au niveau de chaque secteur.

Les enseignants, eux, sont déjà sur le pied de guerre. Le 16 novembre, la CSC-enseignement invite la CGSP à se réunir en front commun (ce qui n'était plus arrivé depuis Val-Duchesse). C'est que du côté de l'exécutif, on indique de plus en plus clairement que le paiement des 2 % intersectoriels impliquera des réductions d'emploi, la réduction de 5 % des subsides de fonctionnement des écoles, l'augmentation des droits d'inscription des étudiants de l'enseignement supérieur de type court et de type long, et du minerval des universités.

III. Une négociation sectorielle qui ne parvient pas à démarrer

La négociation sectorielle des enseignants francophones démarre officiellement le 22 février, quand les syndicats, réunis en front commun CSC-CGSP-SLFP⁴, déposent leur cahier de revendications. Les quatre ministres de l'exécutif de la Communauté obtiennent que l'on ajourne le débat, le temps d'effectuer le contrôle budgétaire 1990.

Le cahier de revendications pose trois préalables : le maintien de l'emploi ; le maintien des montants des frais et crédits de fonctionnement des écoles (lesquels n'ont plus été indexés depuis 1984) ; des garanties de financement complémentaire de l'enseignement. Au delà de ces préalables, le front commun réclame la revalorisation des traitements, et en priorité, ceux des petits barèmes (institutrices maternelles, éducateurs et professeurs de pratique professionnelle). Il exige le renforcement de l'encadrement dans l'enseignement fondamental et, parmi d'autres points, il souhaite l'organisation de formation continuée (recyclage) pour tous les enseignants.

A ce stade, au sein du front commun se profile déjà un axe liant principalement la CGSP et la Fic (Fédération des instituteurs chrétiens). A eux seuls, les deux syndicats forment une majorité en termes d'affiliés (30.000 annonce-t-on au syndicat socialiste, 13.000 à la Fic) sur les quelque 70.000 que disent représenter les syndicats du front commun.

CGSP et Fic expriment une double modération : elles estiment qu'il faut modérer la revendication sectorielle afin d'éviter le risque d'acculer la Communauté à comprimer l'emploi. Aussi, la Fic - pour des raisons qui tiennent à la nature de ses membres qu'elle recrute aussi dans l'enseignement maternel - rejoint la CGSP pour inscrire en priorité la revalorisation des petits barèmes. D'autre part, s'agissant de la stratégie, Régis Dohogne, secrétaire général de la Fic et porte-parole du front commun, juge inopportun de tenter le bras de fer avec un exécutif dont il est peu probable, selon lui, qu'il réalise des miracles. Du reste, ni la Fic, ni la CGSP n'attendent du mouvement qu'il dépasse les frileuses mobilisations de mars. La prudence de l'axe CGSP/Fic irritera longtemps les autres centrales, et singulièrement la CEMNL et la CCPET. La CEMNL (qui affine régents et licenciés) redoute que les éventuels efforts budgétaires de la Communauté ne privilégient les petits barèmes. Quant à la CCPET, c'est, par nature, une centrale dure, ceci tenant

(4) Le front commun réunit la CGSP-enseignement (organisée en treize régionales), le SLFP (Syndicat Libre de la Fonction publique) et la CSC-enseignement, laquelle regroupe quatre centrales : la Fic (Fédération des instituteurs chrétiens), la CEMNL (Centrale chrétienne des membres du personnel de l'enseignement moyen et normal libre), la CCPET (Centrale chrétienne du personnel de l'enseignement technique) et l'Uceo (Union chrétienne des membres du personnel de l'enseignement officiel). A ces trois branches du front commun s'ajoute le Sel (Setca enseignement libre) dépendant de la FGTB et l'Appel (Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre), dépendant de la Confédération générale des syndicats libéraux de Belgique.

aux conditions de travail particulièrement pénibles de l'enseignement technique et professionnel.

IV. La machine s'emballle

Le 19 avril, le front commun et l'exécutif se réunissent au "16 rue de la Loi", au cabinet du premier ministre Wilfried Martens. Cette première négociation officielle est un échec. Le contrôle budgétaire 1990 n'est pas terminé. Il est vrai que l'exécutif est notamment paralysé par les querelles opposant les deux ministres chargés de l'enseignement, le PS Yvan Ylief et le PSC Jean-Pierre Grafé, lesquels, parmi d'autres, ne s'entendent pas sur le montant des économies qu'ils doivent chacun réaliser pour équilibrer le budget 1990.

L'exécutif répète son incapacité à respecter les préalables exprimés par le front commun. Celui-ci programme alors une manifestation à Bruxelles le 25 avril, des arrêts de travail au début mai et une grève le 21. La manifestation du 25 avril rassemblera plus de 5.000 personnes. Significatif: de nombreux calicots évoquent les 6 % accordés, en 3 ans, aux enseignants néerlandophones... mais sans trop d'allusion, toutefois, aux pertes d'emploi que les syndicats sont en voie d'accepter, et qui devront compenser la charge budgétaire correspondant à deux des 6 % concédés. Le 15 mai, syndicats et exécutif se rencontrent une deuxième fois. Sans résultat. Les syndicats ajoutent une journée de grève pour le 28 mai, et annoncent des manifestations pour le mois de juin et... septembre. La machine s'emballle. Les syndicats régionaux et provinciaux multiplient les actions locales. Des écoles partent en grève, anticipant le calendrier du front commun.

En ce début mai, le mouvement enflamme surtout les écoles secondaires du réseau libre, où l'on s'inquiète particulièrement des menaces qui pèsent sur les subventions de fonctionnement (qui n'ont plus été indexées depuis l'année scolaire 1984/1985). Les enseignants bénéficient là du soutien du Secrétariat national de l'enseignement catholique, et, plus décisif encore, des directions. Au reste, il ne sera pas rare de voir le personnel des écoles catholiques envahir les établissements de l'enseignement officiel (organisé par la Communauté, les provinces ou les communes) pour inviter les collègues à arrêter le travail...

À la mi-mai, le mouvement dessine quelques noyaux durs qui resteront à la pointe de la lutte jusqu'à la fin novembre: Bruxelles et le Brabant wallon où syndicats socialiste, chrétien et libéral resoudent un front commun local traditionnellement très actif. Des foyers de contestation se forment à Liège et du côté de Huy-Waremme, où les coordinations d'enseignants activent le mouvement. Ces collectifs - que l'on verra ensuite éclore à travers toute la Communauté et se fédérer, en juin, au sein du Front des enseignants unis - rassemblent des enseignants de plusieurs écoles au cours d'assemblées quasi-quotidiennes. On y relaie l'information syndicale et on veille à l'organisation pratique de la grève. Si ces collectifs suscitent la méfiance des syndicats, à l'origine, certains organisations, et singulièrement la CEMNL, en favoriseront l'éclosion. La vigueur de ces structures (associant indif-

féremment non-syndiqués et syndiqués) contribuera à déborder le front commun qui devra progressivement durcir le ton.

V. Les Régions au secours de la Communauté

Devant la pression croissante des enseignants, et pour combler le trou de 3,9 milliards de son budget 1991, la Communauté va solliciter l'aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-capitale. Le 21 mai, alors que 15.000 enseignants manifestent dans la capitale, (et que d'imposants cortèges défilent dans les villes de Liège, Namur, Marche et Charleroi), une poignée de ministres francophones du gouvernement (le PS Philippe Moureaux et les PSC, Philippe Maystadt et Melchior Wathelet) rencontrent les ministres-présidents de la Communauté française, de la Région bruxelloise et de la Région wallonne (les socialistes Valmy Féaux, Charles Picqué et Bernard Anselme). Ils sont accompagnés des ministres PSC Jean-Louis Thys, Albert Liénard et Jean-Pierre Grafé.

Réunis au château de La Hulpe, ceux-ci dessinent les premières épreuves d'un accord visant à soulager la Communauté à hauteur de 1,5 milliard (dont 106 millions provenant de l'indexation de la redevance radio-TV, ce qui représente l'effort consenti par l'Etat). L'opération consiste à transférer la gestion de certaines compétences communautaires vers les Régions, sans transférer les masses budgétaires correspondantes.

S'agissant de la Région wallonne, l'opération se concrétisera par un accord de coopération qui prévoit l'exercice conjoint de compétences communautaires : tutelle sur les CPAS, certaines matières liées au tourisme et transports scolaires. Leur gestion sera confiée à l'"Etablissement", organe géré par les deux institutions mais financé par la seule Région (à hauteur de 936 millions). La Communauté supprimant, de son budget 1991, les dépenses liées aux matières gérées par l'"Etablissement".

En outre, la Région wallonne augmente, de 237 millions, la part qu'elle apporte dans le financement du Forem (chargé de la formation et du placement des chômeurs), lequel, aux termes d'un accord de coopération datant de mars 1989, est cogéré et cofinancé par la Région et la Communauté.

S'agissant de la Région bruxelloise, l'opération amènera la Communauté à rayer de son budget 1991, les dépenses relatives au transport scolaire, au financement des infrastructures sportives communales et au financement des infrastructures valorisant l'image nationale et internationale de Bruxelles. Ici, la Communauté économise 200 millions. Mais pour la Région, la dépense sera moindre. Elle refusera de prendre en charge les transports scolaires⁵. Ce qui ramènera la barre

(5) Au moment de boucler son budget 1991, la Communauté française ignore que la Région bruxelloise refusera d'assurer les dépenses liées au transport scolaire. Dans son budget, elle ne prévoit donc rien pour les financer. En mars 1991, les écoles situées sur le territoire de la capitale, seront invitées à assurer eux-mêmes les frais liés aux transports sco-

à une facture théorique de 135,5 millions. Cette somme correspondant aux montants que la Communauté consacrait, en 1990, aux infrastructures sportives (22,5 millions) et aux infrastructures valorisant l'image de la capitale (113 millions). Mais s'agissant de cette dernière matière, la Région s'inspirera, non pas du montant inscrit au budget 1990, mais de ce que la Communauté aurait inscrit à son budget 1991 si elle n'avait pas sollicité l'aide des Régions. Soit 46 millions au lieu de 113. Ce qui réduit la facture réelle à 68,5 millions.

Ce ballon d'oxygène de 1,5 milliard permet à Valmy Féaux de lever la menace que le paiement des 2 % "intersectoriels" faisait peser sur l'emploi. Le premier préalable syndical est rencontré. Mais à dire vrai, on est encore loin du compte...

VI. Payer ses propres augmentations de salaire ?

Le financement des 2 % intersectoriels étant assuré, le 29 mai, l'exécutif rédige une première proposition d'accord sectoriel accordant un complément salarial aux 2 % intersectoriels. Le financement de la proposition repose sur la perception, dès 1992, de la totalité de la redevance radio-TV, et sur le report, de décembre 1990 à janvier 1991, du paiement de la prime de fin d'année des enseignants (une astuce qui libère 1,5 milliard). Ce scénario sera coulé à pic par les enseignants, jugeant qu'on les invite à "autofinancer" leurs augmentations.

Le 8 juin, l'exécutif et négociateurs syndicaux rédigent une deuxième proposition. Elle s'inspire des mêmes modes de financement. Mais, fait nouveau, elle comporte un engagement du PS et du PSC, "à demander, au terme de la présente législature, des moyens complémentaires de financement de l'enseignement". Malgré cette promesse - les enseignants attendront cinq mois pour la réentendre - cette proposition capote à son tour : le PS conditionne son engagement à la suspension de la manifestation prévue le 14 juin, à Ath (commune de Guy Spitaels). Les syndicats refusent.

VII. Les chèques-repas à la rescousse

Le mois de juin s'achève dans l'orage. Les manifestations se multiplient sur fond de grève. Dans nombre d'écoles, les examens sont supprimés, ou présentés aux élèves sous forme "allégée". Les enseignants ont découvert les vertus des piquets croisés. Le système amène le personnel d'une école à bloquer l'accès de l'établissement voisin, et vice-versa. Ceci permet aux enseignants de se déclarer "empêchés de travailler" et d'éviter les retenues sur salaire. Un système auquel l'endurance du mouvement devra énormément...

L'exécutif, pour sa part, s'est fort irrité de l'échec de sa dernière proposition. Celle-ci avait pourtant été rédigée avec des négociateurs syndicaux qui la jugeaient favorable et susceptible de passer la rampe des affiliés.

lares internes (transport au bassin de natation, etc). La Communauté devant ajuster son budget pour dégager les fonds nécessaires au financement des transports externes.

La négociation est donc au point mort. Officiellement.

Car en coulisses, on s'active à chercher une alternative au report de paiement de la prime de fin d'année. On songe ainsi à transformer la prime de fin d'année des enseignants en chèques-repas. Exonérés de cotisations fiscales et sociales, ceux-ci seront accordés à concurrence du montant de la prime de fin d'année que les enseignants percevaient, en moyenne, en net (soit 18.000 Fb). La Communauté-employeur épargne la cotisation patronale, et en tire une économie de 1,2 milliard (pour 1991) à 1,3 milliard (pour 1992).

Début juillet, tandis que l'on étudie la praticabilité de cette formule, l'exécutif se hâte de mettre au point le décret prévoyant les mesures qui permettront de financer les 2 % intersectoriels. Le temps presse : la session du Conseil de la Communauté française se clôture le 10 juillet. Le décret prévoit notamment d'augmenter le minerval et les droits d'inscription des étudiants. Mais si l'exécutif tablait, d'autre part, sur la réduction des subventions de fonctionnement, in extremis, le PSC, sous la pression du réseau libre, s'y opposera. L'exécutif fonctionne selon la règle du consensus : le 2 juillet, il doit céder au veto social-chrétien, relayé par le ministre Grafé. Les 665 millions que la mesure affectant les subventions de fonctionnement promettait de dégager - et nécessaires à l'équilibre du budget 1991 - seront compensés par une partie du bénéfice tiré de la transformation des primes de fin d'année en chèques-repas.

VIII. Une proposition à cinq variantes

Pendant le mois d'août, les deux ministres de l'enseignement, Jean-Pierre Grafé et Yvan Ylieff vont rédiger un troisième projet d'accord sectoriel, financé par l'opération chèques-repas. Ils proposent cinq scénarios d'affectation. L'un d'eux privilégie l'aspect salarial en consacrant l'essentiel des masses disponibles à l'octroi d'une prime unique pour les enseignants. Les autres scénarios réduisent le volet salarial pour augmenter les subventions de fonctionnement et d'équipement des écoles. Dans chaque version, on propose de consacrer 100 millions pour parer aux hausses éventuelles du coût de l'énergie (dûes aux menaces qui pèsent dans le Golfe) et 200 millions aux universités. Aussi, on entame la correction des anomalies barémiques des institutrices maternelles, éducateurs et professeurs de pratique professionnelle.

Invités à faire leur choix, les syndicats rejettent les cinq scénarios, relevant, pour l'essentiel, que l'opération chèques-repas (dont ils désapprouvent le principe) porte sur la transformation d'un élément de la rémunération, et que, partant, les masses dégagées ne peuvent être affectées qu'à la revalorisation des traitements. Le front commun programme six jours de grève et une manifestation, le 27 septembre, à Namur, où doit se dérouler l'essentiel des animations entourant la fête de la Communauté française.

IX. La non-fête de la Communauté française

Le 21 septembre, l'exécutif enregistre le refus syndical des dernières propositions d'accord sectoriel. Officiellement, la négociation sectorielle des enseignants est clôturée.

Du côté syndical, c'est le dépit. L'école avait démontré que l'été n'avait pas entamé son ardeur : ils étaient 5.000, le 1er septembre, à défiler à Bruxelles. Mais cette fois, le débat avec l'exécutif est clos. Et les organisations se font peu d'illusions pour la suite du mouvement, voué à s'essouffler.

Ce pronostic se serait peut-être vérifié, si la manifestation du 27 septembre, à Namur, n'avait pas viré à l'affrontement. Déferlant dans la cité mosane avec l'intention de chahuter les festivités prévues à l'occasion du double anniversaire de la Communauté française (vingt ans en tant qu'institution, dix ans d'exécutif autonome), les enseignants se heurtent aux forces de l'ordre qui tentent de les empêcher de cerner l'accès de la Maison de la Culture où doit se dérouler une réception officielle. Le choc est rude. Neuf manifestants seront blessés et une personne sera hospitalisée.

L'effet est immédiat. La communauté éducative - déjà ulcérée par l'enlisement des négociations avec l'exécutif - se sent cette fois insultée. Ces événements donnent un vigoureux coup de fouet au mouvement : dès le lendemain, des enseignants partent spontanément en grève, sans attendre le mot d'ordre du front commun qui invitera à bloquer les écoles pour la semaine suivante. Personne, à ce stade, ne peut prévoir que l'école va mener près de six semaines de grève sans interruption.

X. La ronde des partis

Le coup de colère des syndicats va relancer la ronde des manifestations. Le 5 octobre, ils seront de quinze à vingt mille à défiler à Bruxelles, Namur, Charleroi et Liège.

Et les syndicats modifient leur stratégie. Comme le débat sectoriel avec l'exécutif de la Communauté est clos, ils se tournent vers le national, pour interpeller gouvernement et partis sur leur volonté de refinancer l'enseignement. Ce changement d'orientation prend d'abord une forme symbolique. Le 9 octobre, le jour de la rentrée parlementaire, plus de 20.000 enseignants envahissent Bruxelles pour encercler la zone neutre protégeant le Parlement.

A leur demande, les représentants du front commun sont reçus par le Premier ministre, Wilfried Martens. Mais celui-ci, entouré des vice-Premiers, remet les pendules à l'heure. "L'Etat n'est pas compétent". "Le gouvernement n'est pas la cour d'appel des Communautés" ajoute Philippe Moureaux. Martens rappelle, comme il l'avait indiqué le 7 octobre, à la RTBF, à l'émission "Faire le point" que toute augmentation des dotations accordées aux Communautés se ferait au détriment du budget national, et qu'au reste, ce débat doit attendre la prochaine législature.

Les syndicats rencontrent les présidents du PS et PSC, Guy Spitaels et Gérard Deprez. Mais ces contacts ne donnent rien de vraiment concret. A peine la perspective - toute aléatoire - que l'Etat, dès 1992, transfère l'intégralité de la redevance radio-TV (une rallonge d'environ 2 milliards pour la Communauté française). Les présidents de parti invitent les syndicats à renouer le dialogue avec l'exécutif. Au reste, de façon informelle, le contact s'est rétabli : en coulisse, le débat sectoriel des enseignants est virtuellement rouvert. Mais comme l'école est toujours en attente d'une promesse formelle des partis à refinancer l'enseignement, les syndicats prolongent leur mot d'ordre de grève.

XI. Deux essais sociaux-chrétiens

C'est du côté chrétien que le contact s'est rétabli. Après quelques jours de discrets conciliabules entre le PSC et la CSC-enseignement, dans la nuit du 30 octobre, Gérard Deprez, président du PSC, Jean-Pierre Grafé, Raymond Langendries, ministre de la Fonction publique et Régis Dohogne (Fic), jettent les bases d'une quatrième proposition d'accord.

Elle prévoit une augmentation de salaire, pour 1991 et 1992, allant de 1.500 à 2.000 F. Le salaire de l'institutrice maternelle est relevée à concurrence de 70 % de la distance qui le sépare du traitement de l'instituteur. Le texte propose d'abandonner le recours aux chèques-repas dès 1992. Il s'engage aussi à mener une "analyse de l'emploi" dont les premiers effets auraient lieu dès septembre 1991. Il prévoit encore d'associer, dès 1993, les enseignants à la révision générale des barèmes qui sera amorcée, au niveau de la fonction publique, dans le cadre de la prochaine convention intersectorielle 1991/1992. Concrètement, il s'agirait d'aligner maternelles, instituteurs et régents au niveau d'un nouveau barème 2 + (à créer entre les niveaux 2 et 1) correspondant au diplôme de l'enseignement supérieur de type court (graduat).

D'un point de vue budgétaire, cette copie innove par rapport aux trois propositions précédentes. Son financement repose toujours sur l'opération chèques-repas et on table encore sur l'hypothèse du transfert intégral, dès 1992, de la redevance radio-TV. Mais l'exécutif s'engage à dégager de nouveaux moyens (1,7 milliard) par une meilleure gestion du département de l'enseignement. Et il prévoit aussi des transferts de charge, de la Communauté vers le budget pensions de l'Etat, via des formules d'aménagement de la fin de carrière (favoriser les départs anticipés à la retraite, par exemple).

Ce texte ne passera pas la rampe. Le projet de mener une "analyse de l'emploi" crispe le banc syndical, et en particulier la CEMNL, la CCPET et la CGSP traditionnellement plus sensibles au maintien de l'emploi⁶.

(6) Notons que la différence entre la norme organique d'encadrement et la norme budgétaire est plus importante dans l'enseignement officiel que dans les autres réseaux. Des

Mais l'opposition la plus vive émane de la CEMNL qui juge la revalorisation salariale insuffisante. En fait, depuis le début du mouvement, la CEMNL qui affine les "gros salaires" de l'enseignement (régents et licenciés) rejette les augmentations exprimées en montants (favorables aux petits revenus) et souhaite qu'on les traduise en pourcent. L'exécutif prend acte.

Le 12 novembre, une cinquième proposition d'accord sectoriel est sur la table. Les auteurs du texte sont pratiquement tous les mêmes du côté politique (ce qui, au reste, finit par irriter le PS et la CGSP). Mais c'est avec la CEMNL que l'on négocie. On prend la proposition précédente. Et on la corrige.

Le volet salarial prévoit cette fois d'accorder 2.000 F en avril 1991. Et de majorer cette augmentation de manière à ce qu'elle atteigne, en octobre 1992, 4 % de la rémunération due en mars 1991. S'agissant de l'emploi, le texte prévoit qu'aucune mesure ne sera envisagée avant la réalisation d'une "étude objective des besoins de l'enseignement".

Cette fois l'optimisme est grand : la CGSP est réticente (elle aspire à une garantie formelle du maintien de l'emploi et relève l'absence de promesse de refinancement à long terme de l'enseignement). Mais trois centrales CSC sur quatre (CEMNL, Fic et Uceo) défendent l'accord devant leur base. On pronostique un accord du côté chrétien, et à bref délai, la reprise des cours. Mais c'est à nouveau l'échec. Seule la Fic accepte la proposition. Si le volet salarial passe la rampe, c'est le volet "qualitatif" qui prête le flanc à la critique. Les enseignants estiment que l'aspect "qualité de l'enseignement" est négligé. Le front commun relance la grève.

XII. Un accord sous les projecteurs

Le dimanche 18 novembre, près de 40.000 personnes manifestent à Bruxelles à l'appel de la Cnap (Confédération nationale des associations de parents) et de la Fapeo (Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel). Cette imposante manifestation est placée sous le thème "Enseignement, priorité d'une démocratie".

Tranchant avec l'enthousiasme qui marque cette imposante manifestation, au devant des écoles, l'ambiance devient insupportable. Les grévistes sont là. Les parents sont ulcérés. Le soutien que beaucoup apportaient au mouvement a décliné. Cnap et Fapeo multiplient leurs appels à reprendre les cours.

Les syndicats comprennent qu'il faut absolument conclure. Mais cette fois, la négociation change de main. Le 22 novembre, Régis Dohogne convainc le président du PS, Guy Spitaels de prendre part à la négociation. Que cherche Dohogne ? Analysant la succession d'échecs comme l'expression d'une crise de confiance

chiffres, rendus publics en septembre 1990, indiquaient des écarts de 20 % dans le secondaire de l'enseignement officiel (6 % dans l'officiel subventionné et 5 % dans le libre).

aigüe entre le monde politique et les enseignants, il tente de persuader Spitaels, d'une part, d'accepter de s'engager à refinancer l'enseignement, et, d'autre part, de solenniser cet engagement.

Dans la soirée du 23, les syndicats, les deux ministres de l'enseignement, Spitaels, Deprez et les syndicats s'entendent sur une sixième proposition d'accord sectoriel. Elle reprend les grandes traits de la cinquième proposition. Le volet sur l'emploi a été précisé: "Pour l'année scolaire 1991/1992, les règles d'encadrement seront maintenues. Pour l'avenir, la réorganisation des structures de l'enseignement et l'aménagement de l'encadrement ne seront arrêtés qu'après la réalisation d'une étude objective des besoins de l'enseignement et la mise en place de mesures d'aménagement de la carrière (...). Elle déterminera les conditions de travail, d'encadrement, d'équipement et de fonctionnement afin d'assurer une meilleure qualité de l'enseignement et de garantir aux élèves, des chances égales de formation et de réussite jusqu'à 18 ans".

Au volet "qualitatif" de l'accord, un budget de 75 millions est prévu pour développer les zones d'éducation prioritaire. Le texte prévoit la promotion de la formation continuée, la recherche d'un meilleur aménagement des rythmes scolaires, etc. Au volet salarial, on précise que les 4 % accordés en octobre 1992 sont "à valoir sur les résultats de la convention intersectorielle 1991/1992 pour la partie supérieure à 1.200 F". Le texte ajoute encore que l'on organisera des "passerelles" entre l'enseignement et le secteur public" pour permettre aux enseignants de "changer d'air".

Le 24 novembre, devant les caméras de la télévision, Spitaels et Deprez s'engagent solennellement, au nom du PS et du PSC, "à assurer le financement de la présente convention collective et ses effets permanents". Le texte de la convention ajoute que PS et PSC s'engagent à "faire de l'enseignement une priorité essentielle de leur programme politique et à dégager, si nécessaire, les moyens complémentaires pour y parvenir".

Le projet d'accord est défendu par tous les syndicats.

Il sera accepté du côté des syndicats chrétiens (à l'exception de la CCPET) et rejetée par la CGSP, le SLFP, le Sel et l'Appel.

Il est vrai que cette convention sectorielle a peu résolu le problème de fond de l'enseignement, et que les professeurs posaient en terme de nouveau projet pour l'école, de formation continuée pour tous, de diminution des prestations au profit de la concertation pédagogique, de renforcement de l'encadrement, de revalorisation substantielle des traitements (certains ne parlaient-ils pas de 10 % d'augmentation d'un coup?), etc. Mais on notera que cet accord - peu ambitieux à court terme, et c'était forcé - s'est calqué sur un scénario que les syndicats avaient analysé depuis le début: le refinancement de l'enseignement oblige à une négociation au niveau national et ne pourra être posé qu'au moment de la formation d'un nouveau gouvernement. Et c'est à ce moment là, sans doute, que l'on pourra mesurer le poids de l'engagement des deux présidents de parti. Lequel peut déjà

s'apprécier si l'on en juge seulement par la capacité de mobilisation dont les enseignants ont fait la démonstration. Cela, pour autant, bien sûr, qu'il soit vrai qu'une promesse vaut souvent le poids de celui à laquelle elle s'adresse.

Relevons encore que la convention - en plusieurs de ses points - oblige au re-financement. Songeons seulement au fait que, sortant de son cadre 1990/1991, celle-ci accorde des augmentations en 1992 et prévoit d'associer les enseignants à la révision générale des barèmes. Et si elle protège l'emploi pour l'année scolaire 1991/1992, et qu'elle prive ainsi la Communauté d'une économie substantielle possible, il n'est pas sûr que, d'autre part, l'analyse des besoins de l'enseignement, conclue à une réduction linéaire d'emploi ; elle pourrait, à tout le moins, préconiser des glissements entre niveaux (renforcer l'encadrement dans le fondamental, par exemple) et conduire ainsi au maintien global de l'encadrement. En clair, il s'agit d'une convention qui pose un certain nombre d'obligations, bien moins chiches qu'il n'y paraît à première vue, et que celles-ci doivent s'apprécier à moyen et long terme.

Le 28 novembre, l'école a repris les cours. Le 7 décembre, la CSC signera la convention sectorielle. La CGSP - dont les affiliés avaient pourtant rejeté le texte - le signera également afin d'être associée aux trente-trois groupes de travail chargés de négocier la concrétisation des différents points de l'accord.

Summary: The educational strike in the French-speaking Community of Belgium

In 1990, an unprecedented strike of the French-speaking teachers stirred up political life in Belgium. The conflict started in February, when the unions demanded a two percent wage increase. Such an increase had been promised a couple of months earlier to all civil servants in Belgium. However, the French-speaking community could only implement this decision by cutting jobs. The anger of the teachers was also rooted in a profound malaise about their profession. In May and June, most schools were on strike.

The French-speaking community receives a dotation from the federal government, the amount of which is determined by the law of January 1989. Politicians will eventually agree on the necessity of revising this law, but they did not do so in 1990. As a consequence, the Community had to appeal to the Walloon and Brussels Regions for financial aid, so as to be able to meet the demands of the teachers without having to cut jobs. At the cost of a strike which lasted for about six weeks, the teachers have obtained a four percent wage increase. In addition, politicians have formally promised not to take any measures affecting employment until they have received the conclusions of a large-scale study of the educational system in the French-speaking Community. Those conclusions are expected to be available in 1992.